



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.

Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Rapport N° 1
INFORMATION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX : ETAT RECAPITULATIF
DES INDEMNITES VERSEES EN 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

La même obligation est appliquée aux EPCI (L5211-12-1), aux départements (L3123-19-2-1) et aux régions (L4135-19-2-1).

En matière de transparence, les communes publient chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de syndicat mixte, de société d'économie mixte locale, sociétés publique locale et de société d'économie mixte à opération unique.

La ville est présente au sein de société d'économie mixte locale ou de société publique locale mais les élus municipaux qui y siègent ne perçoivent pas d'indemnité à ce titre.

Conformément à cet article vous trouverez en annexe la liste des montants bruts des indemnités perçus au titre de l'année 2021 par les élus siégeant au conseil municipal et celle des élus ayant siégé au conseil municipal.

Le conseil municipal, en accord avec votre commission, prend acte de cette information.

**Etat présentant les indemnités perçues au titre de l'année 2021
par les élus siégeant au Conseil Municipal**

IDENTITE ELU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITES 2021 (en euros)
ADENOT Dominique	13 208,40
AUBOIS Anna	13 208,40
AUDET Cécile	21 460,08
AUSLENDER Jérôme	21 460,08
BARRAUD Marion	13 208,40
BASTIEN Géraldine	2 800,32
BEN SADOK Laetitia	13 208,40
BERNARD Grégory	21 460,08
BERNARD Valérie	13 208,40
BERTUCAT Christophe	21 460,08
BIANCHI Olivier	50 581,44
BISMIR Fatima	2 800,32
BLONDEAU Alexis	2 800,32

BONNET Nicolas	21 460,08
BONY Julien	2 800,32
BRENAS Jean-Pierre	2 800,32
BRIAT Dominique	13 208,40
BRUANT Estelle	13 208,40
CANALES Marion	21 460,08
CERVANTES Jean-Christophe	21 460,08
CHABRILLAT Rémi	21 460,08
CHENNOUF-TERRASSE Fatima	2 800,32
CINEUX Cyril	21 460,08
COSKUN Alparslan	2 800,32
DUBREUIL Charles-André	21 460,08
DULAC ROUGERIE Christine	21 460,08
EL BAKKALI Samir	13 208,40
EL HAFIDHI Sondès	21 460,08
FAIDY Eric	2 800,32

FERREIRA DE SOUSA Manuela	21 460,08
GALLAIS Magali	21 460,08
GODARD Jérôme	21 460,08
JALICON Christiane	2 800,32
JOSEPH Nicaise	21 460,08
KATCHADOURIAN-TECER Claudine	13 208,40
LAFAYE Wendy	13 208,40
LANDIVAR Diego	2 800,32
LAPORTE Cécile	2 800,32
LAVEST Isabelle	21 460,08
MAQUAIRE-BEAUSOLEIL Steve	13 208,40
MAXIMI Marianne	2 800,32
MIQUEL Pierre	13 208,40
MIZOULE Lucie	13 208,40
MULLER Didier	21 460,08
PEYRE Lucas	13 208,40

PILAUD Frédéric	13 208,40
PINET-TALLON Catherine	2 800,32
RENIE Stanislas	2 800,32
SABATIER Pierre	13 208,40
SOULIGNAC Vincent	13 208,40
STANISLAS Anne-Laure	21 460,08
TARDIEU Sylviane	21 460,08
VIGIGNOL Yannick	13 208,40
VIGNAL Odile	21 460,08
WEIBEL Thomas	13 509,84

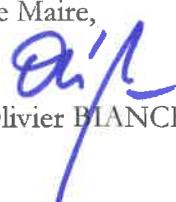
DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **20 DEC. 2021**

Le Maire,


Olivier BIANCHI

